

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes et de présentation comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note 3.2 « Changements de méthode comptable » de l'annexe aux comptes combinés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du nouveau règlement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par le code de commerce, donnée dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris-La Défense, le 2 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY



Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901) reconnue d'utilité publique
par décret du 12 Novembre 1987

SIEGE SOCIAL

76, boulevard de la Villette
75019 PARIS

N° S.I.R.E.T. : 308 238 401 00084

Code A.P.E. : 9499 Z

N° Téléphone : 01 53 38 65 65

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2020
COMPTE DE FONCTIONNEMENT
ET DE RESULTAT COMBINE

EXERCICE 2020

GESTOR

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 645 448	1 190 875	454 573	522 436
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
	Constructions	2 210 587	1 514 869	695 718	783 617
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	20 359	18 877	1 482	1 853
	Autres immobilisations corporelles	2 909 152	1 652 979	1 256 173	1 386 214
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	70 244		70 244	184 338	
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	998 750		998 750		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	115 967		115 967	114 784	
Prêts					
Autres immobilisations financières	22 604		22 604	18 439	
	TOTAL (I)	8 253 361	4 377 601	3 875 760	3 271 930
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 071		5 071	8 884
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	178 574	28 910	149 664	128 113
	Avances et Acomptes versés sur commandes	18 463		18 463	17 282
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	274 238		274 238	236 438
	Créances reçues par legs ou donations	472 360		472 360	
Autres créances	360 181		360 181	541 372	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 835 308		2 835 308	2 799 716	
DISPONIBILITES	14 222 062		14 222 062	8 495 640	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	446 986		446 986	370 092
	TOTAL (II)	18 813 244	28 910	18 784 334	12 597 536
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	27 066 605	4 406 511	22 660 094	15 869 466
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			15	18 439	
(3) dont à plus d'un an					

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
RESULTAT NET	3 563 911	177 617
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:</i>		
Dotation aux amortissements et provisions (1)	754 872	524 090
Reprises sur amortissements et provisions (1)	- 43 813	-
Dotation aux fonds dédiés (1)	61 551	132 425
Reprises sur fonds dédiés	- 38 424	- 140 902
Dotation aux fonds reportés (1)	594 124	
Reprises sur fonds reportés	- 759 986	
Produits de cessions éléments des actifs	-	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	2 792	73 543
Produits de cessions éléments des actifs - Legs/Donations	- 619 541	-
Valeur nette comptable des éléments cédés - Legs/Donations	622 000	-
Marge brute d'autofinancement	4 137 485	411 539
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	- 19 190	10 985
Créances d'exploitation	- 37 800	580 847
Dettes d'exploitation	- 390 802	520 887
Autres créances liées à l'activité	- 369 246	72 082
Autres dettes liées à l'activité	2 548 984	18 144
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 869 431	1 434 032
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles + incorporelles + financières	- 341 627	- 1 835 913
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations	-	-
Variation d'immobilisations financières	- 6 248	6 331
Variation des dettes et créances sur immobilisations	- 1 055	66 371
Incidence des variations de périmètre	241 513	1 110 230
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 107 417	- 665 644
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
Variation de trésorerie	5 762 014	768 388
Trésorerie d'ouverture	11 295 356	10 526 967
Trésorerie de clôture	17 057 370	11 295 356

(1) Hors Actif circulant

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie			
Actif	Ouverture	Clôture	Variation
Valeurs mobilières de placement	2 799 716	2 835 308	35 592
Disponibilités	8 495 640	14 222 062	5 726 422
Total 1	11 295 356	17 057 370	5 762 014
Passif	Ouverture	Clôture	Variation
Concours bancaires courants	-	-	-
Total 2	-	-	-
Trésorerie totale	11 295 356	17 057 370	5 762 014

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 552 376	(203 206)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 198	1 614
	Autres intérêts et produits assimilés	51 084	69 055
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	331	2
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		52 613	70 671
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	830	635
	Différences négatives de change	675	483
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 505	1 118
RESULTAT FINANCIER		51 108	69 553
RESULTAT COURANT avant impôts		3 603 483	(133 653)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	12 082	26 650
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		12 082	26 650
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	45 501	4 621
	Sur opérations en capital	2 792	73 543
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		48 293	78 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(36 211)	(51 514)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		3 362	4 968
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			144 944
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			132 426
TOTAL DES PRODUITS		32 065 690	26 128 349
TOTAL DES CHARGES		28 501 779	26 305 966
EXCEDENT ou DEFICIT		3 563 911	(177 617)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		1 022 165	1 465 524
TOTAL		1 022 165	1 465 524
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		1 022 165	1 465 524
TOTAL		1 022 165	1 465 524

Etats financiers au 31/12/2020

******ANNEXES******

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS COMBINES 2020

PREAMBULE

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) reflètent la situation comptable d'ensemble d'A.I.F. et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

Enquêter : Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

Alerter : le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

Agir : nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

Le principe d'indépendance : Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La crise sanitaire : celle-ci a impacté le déroulement de certaines activités de la section française qui étaient prévu sur l'exercice. Elle a également eu un impact, dans une moindre mesure, sur les recettes de l'association.
- L'évènement Z Event : ce projet caritatif, au profit d'une association différente (choisie par les organisateurs de l'évènement) chaque année, a été créé par 2 « streamers » en 2016. En 2020, Amnesty International France a été choisie comme bénéficiaire de l'évènement. Cela a permis notamment de collecter 5.7 M€ de recettes.
- Le renouvellement partiel des membres des instances à l'occasion de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en octobre 2020.

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Hypothèses de base

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

3.2 Changements de méthode comptable

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2108-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, entraîne des changements de règles de comptabilisation sur les legs et donations (cf. paragraphe "AUTRES INFORMATIONS")

Par ailleurs, les informations nécessaires à la compréhension du passage du règlement CRC n°99-01 au nouveau règlement ANC n°2018-06 conformément aux dispositions de l'article L123-172 du Code de commerce et des articles 833-1 et 833-2 du plan comptable général relatives aux changements de méthodes comptables sont données dans l'annexe et notamment, en ce qui concerne l'évolution des fonds propres, des

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

fonds reportés et des fonds dédiés.

L'option retenue pour la présentation du bilan et du compte de résultat clos au 31/12/2019 est celle arrêtée, certifiée et publiée selon le règlement CRC n°99-01.

3.3 Périmètre de combinaison

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association A.I.F et sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de combinaison des comptes 2020 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 267 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et secteurs : 266

Toutes les entités ont été combinées dans les comptes pour l'exercice 2019.

Le périmètre de combinaison des comptes 2019 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 277 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et secteurs : 276

Les groupes ou secteurs combinés sur 2020 sont ceux ayant rempli les conditions suivantes :

- Convention avec l'entité combinante dûment signée ;
- Accusé réception des instructions de combinaison ;
- Saisie de la comptabilité au plus tard le 15/01/2021.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.4 Principes de combinaison

3.4 a) Méthode de combinaison

La méthode de combinaison est la suivante :

- Addition des comptabilités des groupes et secteurs,
- Eliminations et retraitements des opérations réciproques (intra-groupes).
- Etablissement des comptes combinés des groupes et secteurs,
- Etablissement des comptes combinés des groupes, secteurs et siège,
- Etablissement du compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

La reprise des fonds dédiés correspondant au leg A. devenu sans objet du fait de la couverture géographique nationale du périmètre de combinaison a été annulée dans les comptes combinés. Son annulation n'a pas d'impact sur les résultats de l'ensemble combiné.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.5 b) Écarts de combinaison

Les écarts de combinaison pouvant résulter du fait que les comptabilités des groupes et secteurs sont des comptabilités de trésorerie alors que la comptabilité du siège est une comptabilité d'engagements.

Ces écarts sont enregistrés dans le compte suivant :

105100 => Ecart de combinaison

- L'écart global de combinaison sur l'exercice 2020 s'élève à 4 625 €

3.5 Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.5 a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

3.5 b) Immobilisations corporelles

Les terrains des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1^{er} janvier 2017 soit un montant de 260 250 €

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

3.5 c) Immobilisations financières

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

3.5 d) Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés Biens et créances reçus par legs et donations desti

Les legs reçus par AIF avant le 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2020, pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019. Les dettes et provisions pour charges relatifs à ces legs sont également valorisés et comptabilisés à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentées au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabiliser à l'actif dans un compte de créances dès l'acception.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

▪ Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5 e) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.5 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

Les créances groupes sont dépréciées au regard de leur situation et du comportement de règlement, tant sur les créances que sur les cotisations.

3.5 g) Valeurs mobilières de placement

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2020.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers. Ils sont nuls au 31/12/2020.

Ils étaient d'un montant de 6 444 € à la clôture de l'exercice précédent.

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

3.5 h) Fonds associatifs (les mouvements de l'exercice 2020 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été mouvementées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation n'a pas fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2020 suite à la perte constatée au 31.12.2019.
- ✓ La réserve d'intervention est diminuée à hauteur de 117 192 € conformément à la décision d'affectation du résultat 2020 approuvé par la dernière Assemblée générale.

3.5 i) Provisions pour risques (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

- ✓ Il n'y a pas eu de mouvement sur cette provision en l'absence d'identification de litige.

3.5 j) Provisions pour charges (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2020 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

- . de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,
- . d'une table de mortalité,
- . d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 1,93% au 31 décembre 2020 contre 2,73 % au 31 décembre 2019) et du turn-over moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 13,39 % au 31 décembre 2020 contre 11,09 % au 31 décembre 2019).

La provision s'élève à **229 289 €** au 31 décembre 2020 contre 244 892 € à la clôture de l'exercice précédent.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Pour information, la diminution du taux d'actualisation de 1% engendrerait une dotation complémentaire de 19 773 €

3.5 k) *Fonds dédiés* (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds dédiés est de **199 509 €** au 31/12/2020 après :

- ✓ Dotation nette du fonds d'aide aux victimes et aux défenseurs des droits humains à hauteur d'un montant de 16 315 € ce qui porte le montant global à hauteur de 122 969 €
- ✓ Dotation nette du fonds d'aide au développement à hauteur de 14 388 € soit une valeur globale de 46 844 €
- ✓ Reprise nette du fonds d'animation régionale à hauteur d'un montant de 7 576 € ce qui porte le montant global à hauteur de 29 696 €

3.5 l) *Fonds reportés* (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **1 578 310 €** au 31/12/2020 après :

- ✓ Reprise nette des legs reçus par AIF avant le 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés, mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2019, pour un montant de 1 636 973 €
- ✓ Utilisation nette des legs reçus par AIF sur l'exercice 2020, à hauteur de 165 862 €
- ✓ Dotation d'une dépréciation de 107 200 € suite à une perte de valeur constatée.

3.5 m) *Cotisation à la Section Internationale*

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2020 (K€) :

	2020	2019	2018
Cotisation réglée	10 524	6 488	6 882
Provision N	2 147	605	(85)
Total de la cotisation annuelle dans les comptes	12 671	7 093	6 797

Cette cotisation est inscrite dans la rubrique "Aides financières (versées)" du compte de résultat.

3.5 n) *Charges et produits exceptionnels*

Les charges et produits exceptionnels de l'année sont relatifs à des opérations de gestion.

3.5 o) *Charges et produits des exercices antérieurs*

Les charges et produits des exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels de gestion.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.5 .p) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un excédent de **3 563 911 €** et reste à affecter.

3.5 q) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

IV – AUTRES INFORMATIONS

4.a) Legs et donations significatifs en cours

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs et donations reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes..

Au 31 décembre 2020, ces engagements sont estimés à **1 443 737 €** contre **1 635 473 €** au 31 décembre 2019. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

4.b) Rémunération des hauts cadres dirigeants

Les membres du conseil d'administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 207 402 € sur l'exercice 2020.

4.c) Valorisation des contributions volontaires

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (50%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

- Indice moyen = 532 (temps plein)
- Valeur du point = 5,88 €
- Valeur brute horaire = 20,62 € soit 30,94 € chargée de l'heure.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Conformément aux préconisations du CRC 99-01, la valorisation 2020 du bénévolat pour 1 022 165 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 683 544 €
- Traitement frais de collecte : 74 086 €
- Frais de fonctionnement : 264 536 €

Le bénévolat valorisé était de 1 465 524 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre important de structures, il est actuellement impossible de valoriser le bénévolat dans les groupes et secteurs.

Aucune valorisation des militants n'est réalisée comme du bénévolat des membres des conseils d'administration des entités combinées.

4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 s'élèvent à 44 676 € TTC au titre de sa mission légale et de 11 120 € TTC au titre des services autre que la certification des comptes (certification des comptes combinés).

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2020 est de 75 ETP.

Catégorie	2020	2019
CDI	75	77
CDD	1	6
TOTAL ETP	75	83

4.f) Les remboursements des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 9 669 € sur l'exercice.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

V – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION COMBINE

Le compte de résultat par origine et destination est dressé, pour la 1ère année, par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018.

L'article 432-2 du règlement précité fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte de résultat par origine et destination, qui précise notamment l'affectation des produits et charges liée à la générosité du public.

N'étant pas obligatoire sur l'exercice clos 2019, il a été décidé, conformément à l'article 611-2 du règlement ANC 2018-06, d'opter pour sa présentation uniquement pour l'exercice clos en 2020.

Les règles d'affectation des produits et charges liées à la générosité du public sont reprises dans le paragraphe ci-dessous.

VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI - RESSOURCES COMBINE

1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018 et modifiant le règlement comptable CRC 99-01.

Sur l'exercice 2020, il a été décidé, conformément à l'article 611-2 du règlement ANC 2018-06 d'opter pour la présentation du format CRC 99-01 pour l'exercice clos en 2019.

Le Bureau Exécutif du 18 octobre 2009, en présence du contrôleur du Comité de la Charte et de notre Commissaire aux Comptes, s'est prononcé sur l'adoption des principes essentiels :

- **Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,

- nos campagnes d'actions (torture, violence policière, femmes, exigeons la dignité...) et nos actions de militantisme, dont la diffusion du matériel d'action.
- la partie, directement liée à la mission sociale, de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International. Pour réaliser cette répartition dans le CER, nous nous référons à la synthèse des dépenses de l'exercice, fournie par le Secrétariat International.
- certains de nos évènements aux thèmes très précis (campagne « 10 jours pour signer »,...

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- la plupart des produits éditoriaux (nos rapports, notre Chronique, bulletins internes...)

- **Les clefs de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui est opérée opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.

- **La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres a notamment reposé sur l'analyse précise de celles-ci par la Cour des Comptes lors de sa première intervention en 2007 et 2008 et les précisions apportées par le règlement comptable précité dont l'homologation est intervenue depuis.

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- des dons,
- des legs, des donations,
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- et d'une partie des produits financiers, calculée en fonction d'une quote-part des produits provenant de la générosité du public sur le total des ressources (hors provisions).

- **Le mode d'affectation des ressources** est le suivant:

Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

- **Dans la version du Compte d'emploi des ressources combiné** : nous traitons les mouvements financiers d'Amnesty International France et ceux de nos groupes locaux d'Amnesty International appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de poursuivre la vision d'Amnesty International. A travers divers manifestations et événements, les groupes visent à promouvoir tous les droits humains. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, ainsi nous avons des recettes provenant des ventes de produits, des recettes de manifestation et de dons.

2 - LES REGLES D'AFFECTION DES FRAIS

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

- **Frais de personnel** (salaires, charges sociales)

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

- **Frais généraux** (entretien, charges de copropriété, affranchissements, reprographie, télécommunications, etc...)

Ces frais ont été répartis entre les diverses activités en fonction de clés établies au prorata de l'utilisation des ressources (surfaces de locaux affectées, consommation d'unités, etc...).

- **Dotations aux amortissements**

L'amortissement de la valeur comptable de nos locaux se fait en utilisant une règle de répartition établie au prorata de l'utilisation des surfaces.

- **Frais relatifs à la collecte de fonds**

Les différents modes de collecte de fonds (publipostage, recrutements dans la rue, téléphone, etc.) répondent à trois objectifs distincts :

- . Information sur les Droits Humains et dénonciation de leurs violations
- . Appel à l'action (recueil de signatures, envoi de courriers d'indignation)
- . Collecte de fonds

Les frais correspondants sont répartis en fonction des éléments qui composent nos messages.

Cette année, l'analyse a révélé que 62.71 % de ces frais sont des frais de collecte de fonds et que 37.29 % relèvent de l'information sur les Droits Humains, de la dénonciation de leurs violations et de l'appel à l'action.

- **Frais de diffusion des produits vendus**

Les ventes de produits comportent :

- . Les ventes des produits dits "promotionnels", par lesquels AIF recherche des ressources supplémentaires,
- . Les ventes des publications directement liées à l'information et à l'action dans le domaine des Droits Humains.

Les coûts liés à la distribution de ces produits ont été affectés directement, lorsque leur nature permet de les relier à l'une des rubriques ci-dessus. Pour le surplus, ils ont été répartis à hauteur de :

- . 39.87 % pour l'action & les publications
- . 60.13 % pour les produits "promotionnels"

- **Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont calculés en fonction de la marge nette dégagée par les ressources provenant de la générosité du public. Cette marge nette est obtenue en déduisant du total des ressources collectées auprès du public, d'une part les coûts, non déjà financés par d'autres moyens, des missions sociales et d'autre part les dépenses en recherche de fonds. Ce solde est comparé au solde des autres ressources, non issues de la Générosité du Public, pour obtenir la proportion des ressources collectées auprès du public qui va contribuer au financement des frais de fonctionnement.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3 - LE BENEVOLAT 2020

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 1 022 165 euros pour l'année 2020, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

* 826 129 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, au pôle action, au pôle vie militante, au pôle communication et au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

* 121 950 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'Amnesty International en travaillant au Secrétariat National, dans les services environnement au travail, comptabilité, ressources humaines, ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

* 74 086 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent sur la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

4 - LES DONS EN NATURE 2020

Au cours de l'exercice 2020, Amnesty International France a bénéficié des dons en nature suivants (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

● **Campagne « Violences policières » (314 800 €) :**

- Diffusion gracieuse :
 - ? Le Monde : (valeur : 254 800 €)
 - ? Libération : (valeur : 60 000 €)

● **Campagne « Brave G20 » (315 200 €)**

- Diffusion gracieuse :
 - ? Le Monde : (valeur : 266 400 €)
 - ? Courrier International: (48 800 €)

● **Campagne « 10 Jours pour signer » (92 225 €)**

- Diffusion gracieuse :
 - ? Courrier International : (valeur : 75 725 €)
 - ? Le Bonbon : (valeur : 16 500 €)

● **Communication institutionnelle (2 009 441 €)**

- Diffusion gracieuse :
 - ? 366 communities : (valeur : 1 580 000 €)
 - ? M6 : (valeur : 149 411 €)
 - ? TF1 : (valeur : 278 030 €)
 - ? ViewPay: (valeur : 2 000 €)

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

VII –EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Avec la poursuite de la pandémie sur 2021 et les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement pour y remédier, il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Au niveau d'AIF et étant donnée la composition du portefeuille financier, uniquement à capital garanti, il n'y a pas de conséquence significative à attendre de la crise actuelle.

Toutefois, dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 450 462		194 986			1 645 448
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 450 462		194 986			1 645 448
CORPORELLES						
Terrains	260 250					260 250
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	2 210 587					2 210 587
Instal technique, matériel outillage industriels	20 359					20 359
Instal., agencement, aménagement divers	2 148 244		21 140			2 169 385
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	634 650		119 253		14 135	739 768
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	184 338				114 093	70 244
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 458 427		140 393		128 228	5 470 592
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES			998 750			998 750
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	114 784		1 183			115 967
Prêts et autres immobilisations financières	18 439		5 065		900	22 604
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	133 223		6 248		900	138 570
TOTAL	7 042 112		1 340 377		129 128	8 253 361

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	928 026	262 849		1 190 875
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	928 026	262 849		1 190 875
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 426 970	87 899		1 514 869
Instal technique, matériel outillage industriels	18 506	372		18 877
Autres instal., agencement, aménagement divers	893 120	185 135		1 078 255
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	503 560	82 507	11 343	574 724
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 842 156	355 913	11 343	3 186 725
TOTAL	3 770 182	618 762	11 343	4 377 601

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	244 892		15 605	229 287
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	244 892		15 605	229 287
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	27 458	28 910	27 458	28 910
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	27 458	28 910	27 458	28 910
TOTAL GENERAL		272 350	28 910	43 063	258 197
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		28 910	43 063		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	22 604	15	22 588
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	274 238	274 238	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	48 378	48 378	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	472 360	472 360	
Débiteurs divers	311 803	311 803		
Charges constatées d'avance	446 986	446 986		
TOTAL DES CREANCES		1 576 370	1 553 781	22 588
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 159		1 159	
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 539 661	1 539 661		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	485 503	485 503		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	552 659	552 659		
	Impôts sur les bénéfices	4 841	4 841		
	Taxes sur la valeur ajoutée	206	206		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	185 706	185 706		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 190	36 190		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	430	430		
	Autres dettes	2 179 709	2 179 709		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	685 445	685 445			
TOTAL DES DETTES		5 671 509	5 670 351	1 159	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS AU 31.12.2020

NATURE	NBRE DE TITRES	PRIX UNITAIRE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR VENALE	INT COURUS NON ECHUS	MOINS VALUES PROVISION
CONTRAT DE CAPITALISATION			2 700 000	2 835 308	0	0
MMA	1	2 000 000	2 000 000	2 114 988		0
CNP	1	700 000	700 000	720 321		0
TOTAL PORTEFEUILLE TITRES			2 700 000	2 835 308	0	0

DISPONIBILITES

NATURE	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019
<u>BANQUES</u>	4 175 119	4 580 049
Crédit Agricole S.N	0	148
Crédit coopératif	1 658	2 112
Crédit mutuel	4 156 769	4 572 561
Banque Populaire	4 641	290
La NEF	7 962	4 939
PAYPAL	4 089	
<u>LIVRETS</u>	9 739 939	3 111 570
Crédit mutuel	6 339 712	2 211 400
Banque Populaire	1 400 182	900 170
La NEF	2 000 044	
<u>C.C.P</u>	280 866	73 830
C.C.P Paris et Lyon	280 866	73 830
<u>CAISSES</u>	26 138	23 746
Caisse S.N	7 305	5 781
Caisse comptoir	18 833	17 965
TOTAL DISPONIBILITES	14 222 062	7 789 196

DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	AU 31/12/2019	RETRAITEMENT AFFECTATION DU RESULTAT N-1			AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2020
	MONTANT	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		107 190							107 190
Equipement		107 190							107 190
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	281 446								281 446
Réserve statutaire	15 245								15 245
Réserve de capitalisation	266 201								266 201
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	11 191 561		(177 617)	(177 617)					11 024 306
Réserve d'investissement	2 294 455								2 294 455
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	1 175 979		(117 192)	(117 192)					1 058 787
Réserve d'intervention	6 665 216								6 665 216
Réserve groupe	1 055 911		(60 425)	(60 425)	10 363				1 005 849
ECART DE COMBINAISON	15 777				4 625	4 625	(15 777)	(15 777)	4 625
Ecart de combinaison	15 777				4 625	4 625	(15 777)	(15 777)	4 625
RESULTATS ET REPORT A NOUVEAU	(177 617)		177 617	177 617					3 563 911
Report à nouveau									
Résultat de l'exercice	(177 617)		177 617	177 617					3 563 911
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	107 190	(107 190)							
Equipement	107 190	(107 190)							
TOTAL	11 418 358								14 981 478

DETAIL DU POSTE FONDS REPORTEES

NATURE	31/12/2019	RETRAITEMENT	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2020
Leg A.		15 000		15 000	
Leg B.		100 000			100 000
Leg C.		10 000			10 000
Leg C.			200 000		200 000
Leg C.		250			250
Leg C.		3 862			3 862
Leg D.		25 000			25 000
Leg D.		1 000			1 000
Leg F.		100 000			100 000
Leg G.			175 000		175 000
Leg G.		12 000		12 000	
Leg G.		100 000			100 000
Leg G.		900		900	
Leg G.			100 000		100 000
Leg G.		33 000			33 000
Leg H.		110 550			110 550
Leg H.		224 450			224 450
Leg H.		3 000			3 000
Leg I.		5 000		5 000	
Leg J.		1 524			1 524
Leg L.			19 124		19 124
Leg L.		20 000			20 000
Leg M.			7 000		7 000
Leg M.		5 000			5 000
Leg M.		312 000		303 000	9 000
Leg M.		95 000			95 000
Leg M.			155 000	80 000	75 000
Leg P.		150			150
Leg P.		180 000		180 000	
Leg P.		120 000		120 000	
Leg P.		92 000		92 000	
Leg R.			18 000		18 000
Leg R.		4 613		4 613	
Leg S.		10 000			10 000
Leg S.		24 974		24 974	
Leg T.		25 200			25 200
Leg V.		2 500		2 500	
Dépréciation			107 200		107 200
TOTAL		1 636 973	781 324	839 986	1 578 310

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Fonds dédiés aux victimes et aux défens	106 654		18 514		34 829	122 969	
Fonds dédiés développement	32 456				14 388	46 844	
Fonds dédiés d'animations régionales	37 273		19 910		12 333	29 696	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	176 383		38 424		61 551	199 510	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		119 631
Autres créances		119 631
<i>FOURNISSEURS AVOIRS NON RECUS</i>	<i>102 131</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>17 500</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		1 143 134
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		293 552
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	293 552	
Dettes fiscales et sociales		769 895
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	286 424	
<i>PROVISION RTT</i>	79 251	
<i>PROVISION PRECARITE</i>	2 463	
<i>RTT COMPTE EPARGNE</i>	115 665	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	117 410	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT</i>	32 706	
<i>CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE</i>	1 005	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE</i>	47 069	
<i>REMBOURSEMENT IJ SS</i>	1 049	
<i>REMBOURSEMENT IJ AGE0</i>	30 969	
<i>CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER</i>	33 214	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER</i>	9 235	
<i>CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER</i>	302	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER</i>	13 134	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		16 653
<i>FOURNISSEURS D'IMMO FACTURES NON PARVENUES</i>	16 653	
Autres dettes		63 033
<i>NOTES DE FRAIS A PAYER</i>	2 893	
<i>CHARGES A PAYER</i>	60 141	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			446 986
SALESFORCE		12 400	
ODEEF		144 144	
ISOSKELE		57 799	
PALAIS BEAUMONT		18 861	
BIEN L'BONJOUR		27 900	
PROTEGO		16 209	
AFA		16 643	
COUTS TRANSVERSAUX		33 640	
AUTRES		119 389	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			446 986

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			685 445
Adhésions		425 113	
Abonnements chroniques		103 612	
Lettres AMNESTY		156 720	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			685 445

--

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Montant perçu au titre d'assurances-vie	544 959	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	706 955	1 047 185
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	619 541	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	759 986	
Total des produits	2 631 441	1 047 185
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	622 000	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	594 124	
Total des charges	1 216 124	
SOLDE	1 415 317	1 047 185

DETAIL DES AIDES FINANCIERES

NATURE	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	12 670 603	7 093 145
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL	121 302	181 953
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	17 000	529 000
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE	19 910	35 685
SOUTIEN GR / PRIMO LEV	10 455	18 345
DEPENSES SSAF	-	17 919
DEPENSES / DDH	18 514	87 298
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE	-	4 043
DON FONDS AIDE VERSE	-	29 261
DON GROUPE/GROUPE VERSE	11 819	18 531
DONS ANIMATIONS REGIONALES	8 398	
DIVERS	5 696	10 766
	12 883 699	8 025 945

DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NATURE	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019
IMPRESSION	561 212	965 223
CREATION GRAPHIQUE	197 174	277 121
CONCEPTION AUDIO	137 718	21 657
FOURNITURES DIVERSES	138 000	213 612
SOUS-TRAITANCE	631 828	556 324
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	122 210	113 094
LOCATIONS MOBILIERES	115 820	355 658
ENTRETIEN LOCAUX	52 562	80 475
MAINTENANCE	211 431	192 473
ASSURANCE	32 393	33 335
ETUDES ET RECHERCHES	14 338	41 854
COLLECTE FONDS FACE A FACE	2 025 468	3 390 746
MARKETING TELEPHONIQUE	610 339	506 995
HONORAIRES	360 725	548 261
MANIFESTATIONS COLLOQUES	117 108	313 832
PUBLICITE	988 828	658 546
FRAIS DE DEPLACEMENTS	54 716	243 859
FRAIS DE MISSIONS	50 480	261 606
AFFRANCHISSEMENT	1 063 014	1 474 329
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	106 010	116 920
SERVICES BANCAIRES	221 211	121 762
COTISATIONS	54 846	67 153
AUTRES	112 598	138 169
TOTAL	7 980 027	10 693 004

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2020 (K€)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020	
	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	7 297	7 297
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	19 765	19 765
- Dons non affectés recus par les groupes locaux d'AIF	56	56
- Legs, donations et assurance-vie	1 308	1 308
- Mécénats	2 185	2 185
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	270	270
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 085	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	19	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	27	
5 UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	38	38
TOTAL	32 050	30 919
CHARGES PAR DESTINATION		
1 MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées directement par le Secrétariat National	8 645	8 394
- Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	173	173
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Participation au financement international	9 365	9 365
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	4 250	4 250
2.2 Frais de traitement des dons	376	376
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 487	4 884
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	126	
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES	3	
6 REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	62	62
TOTAL	28 486	27 502
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	3 564	3 416

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	
	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	1 022	1 022
Prestations en nature	3 003	3 003
Dons en nature		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	4 025	4 025
CHARGES PAR DESTINATION		
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	2 813	2 813
Réalisées à l'étranger		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 090	1 090
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	122	122
TOTAL	4 025	4 025

Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2020 (K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020
1 MISSIONS SOCIALES		1 RESSOURCES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	7 297
- Actions réalisées directement par le Secrétariat National	8 394	1.2 Dons, legs et mécénat	
- Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	173	- Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	19 765
1.2 Réalisées à l'étranger		- Dons non affectés recus par les groupes locaux d'AIF	56
- Actions réalisées par l'organisme		- Legs, donations et assurance-vie	1 308
- Participation au financement international	9 365	- Mécénats	2 185
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	4 250	- Abonnements à la lettre d'Amnesty	197
2.2 Frais de traitement des dons	376	- Produits Financiers liés à la GP	36
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 884	- Redevances et droits d'auteur liés à la GP	37
TOTAL DES EMPLOIS	27 441	TOTAL DES RESSOURCES	30 880
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	62	3 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	38
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 416	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	30 919	TOTAL	30 919
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	3 273
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 296
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
- Réalisées en France	2 813	- Bénévolat	1 022
- Réalisées à l'étranger		- Prestations en nature	3 003
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 090	- Dons en Nature	
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	122		
TOTAL	4 025	TOTAL	4 025
		FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2020
		FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	315
		(-) Utilisation	38
		(+) Report	62
		FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	338

Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2019 (K€)

EMPLOIS	2019		RESSOURCES	2019	
	Emplois	Emploi des ressources de la Générosité		Ressources	Ressources de la Générosité du Public
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0
1 MISSIONS SOCIALES		14 055	1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		17 387
1,1 Réalisées en France			1,1 Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement par le Secrétariat National	9 877		Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	15 968	
Actions réalisées directement par les groupes locaux d'AIF	468		Dons non affectés recus par les groupes locaux d'AIF	108	
1,2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés	1 091	
Participation au financement international	4 791		1,2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		6 378	Abonnements à la lettre d'Amnesty	167	
Frais d'appel à la Générosité	6 023		Produits Financiers	53	
Frais de traitement des dons	356				
3 FRAIS DES AUTRES ACTIVITES			2 AUTRES FONDS PRIVES		
Frais de Manifestation	0		Manifestation	309	
Achats pour revente	401		Autres ventes de produits	822	
4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT			Cotisations	6 929	
Frais d'information & de communication	316		Abonnements	287	
Frais de Gestion	3 692		Mécénat & Parrainage	0	
Frais financiers	115		3 SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	23	
Autres charges (impôts, taxes, dotations aux amortissements)	100		4 AUTRES PRODUITS		
		20 433	Produits Financiers	18	
			Autres ressources	305	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	26 138		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	26 079	
I- DOTATIONS AUX PROVISIONS	13		II- REPRISES DES PROVISIONS	26	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	132		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		0
V- TOTAL GENERAL	26 283		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	178	
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		104	VI- TOTAL GENERAL	26 283	17 387
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		387			
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		20 151	VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		20 151
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions Sociales	1 939		Bénévolat	1 466	
Frais de recherche de fonds	180		Prestations en nature	821	
Frais de fonctionnement et autres charges	169		Dons en Nature		
Total	2 287		Total	2 287	